

## 6.7/Périmètre de sursis à statuer

Transmis en Préfecture le 26 septembre 2014  
N° identifiant : 026-212600589-20140924-CM\_240914\_21-DE

République Française

DEPARTEMENT

DRÔME

COMMUNE

**BOURG-LÈS-VALENCE**

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du : 18/09/14

Séance du : 24/09/14

**Étaient présents MM(Mmes) les conseillers municipaux :**

Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de conseillers présents	30
Nombre de conseillers absents	0
Nombre de pouvoirs	3

Secrétaire de séance :

Jean-Paul LORENZI

Marlène MOURIER, Bernard COLLIGNON, Éliane GUILLON, Gaëtan MENOZZI, Dominique GENTIAL, Jean-Benoît KELAGOPIAN, Myriam BEN SALEM, Jean-Paul LORENZI, Geneviève AUDIBERT, Aurélien ESPRIT, Danièle PAYAN, Bernard GUILLET, Inès BELMOSTEFA, Damien TOUMI, Mariam KENAN, Paolino TOLA, Brigitte ZAHM, Vincent FUGIER, Rachel VAQUE, Dominique BERGERIOUX, Christiane MONTANER, Yoann DUCROS, Marguerite NGUYEN, Fabrice BERTOLI, Mireille EZIKIAN, Valérie KEYSER, Jean PATOULLIARD, Gérard ESSON, Marianne ORY, Jean-Yves GIROUIN

**Sauf,**

Wilfrid PAILHES, pouvoir à Marianne ORY

Christiane RANC, pouvoir à Jean PATOULLIARD

Françoise NEYRON, pouvoir à Valérie KEYSER

#### **21. PERIMETRE D'ETUDE DE L'AVENUE DE LYON**

La nouvelle municipalité a décidé d'élaborer un projet urbain sur l'ensemble de son territoire. Il comprendra un schéma directeur détaillé sur le secteur du centre ville et de l'axe Nord-Sud de Bourg-lès-Valence, à savoir l'avenue de Lyon. Ce projet servira de document de référence pour une procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme, pour l'aménagement de l'avenue de Lyon et du centre ville, pour une programmation des projets d'aménagement et d'équipements.

La consultation d'un bureau d'étude est en cours pour mener cette mission qui démarrera en octobre 2014.

L'avenue de Lyon est un axe historique majeur d'entrée de la ville. Support d'un important flux de véhicules (15 000 véhicules/jour), il présente actuellement un tissu urbain hétéroclite et peu dense composé d'habitations et d'activités économiques, dans des formes urbaines globalement peu qualitatives. Il présente par ailleurs des tènements en mutation possibles.

L'amélioration de l'entrée de ville et la requalification de cet axe majeur sont une priorité du projet urbain.

En conséquence et afin de ne pas compromettre la faisabilité de ce projet urbain, d'une part, et de ne pas rendre plus onéreuse sa réalisation d'autre part, il s'avère aujourd'hui nécessaire d'instituer un périmètre d'étude au sens de l'article L 111-10 du Code de l'Urbanisme.

Cette disposition permettra à la collectivité, le cas échéant, d'opposer un sursis à statuer aux demandes d'autorisation de travaux, de constructions ou d'installations, qui pourraient porter préjudice à la mise en œuvre du projet urbain, à l'aménagement de l'avenue.

.../...

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Cadre de Vie, Développement Durable, Santé Publique, Économie, en date du 19 septembre 2014, le conseil municipal :

- institue un périmètre d'étude délimitant les terrains concernés par les enjeux du projets urbains sur l'avenue de Lyon,

- autorise Madame le Maire ou ses adjoints délégués à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de signer les documents en rapport avec ce dossier,

- insère une mention de cette décision en caractères apparents dans 2 journaux diffusés dans tout le département, conformément à l'article R 111-26-1 du Code de l'Urbanisme.

Résultat du vote : Pour : 25 Contre : 7 Abstention(s) : 1  
Publié le 25 septembre 2014

« Et les délibérants ont signé »  
Pour expédition conforme

Fait à BOURG-LES-VALENCE,  
le 25 septembre 2014



Par délégation du Maire,  
Le Maire,  
La Directrice Générale  
des Services Municipaux  
Marlene MOURIER

Transmis en Préfecture le 26 septembre 2014

N° identifiant : 026-212600589-20140924\_CM\_240914\_21-D5



VILLE DE BOURG LES VALENCE

26500 Drôme

Périmètre d'étude l'Avenue de Lyon

Echelle : 1/6000

Annexe à la délibération en date du 24/09/2014